

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 Juillet 2017

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, Patricia PARADIS, André PUYO, Bernadette CELY, Martine BALANSA, Catherine PAQUELET, Antoine MIRANDA, Annie DAMETTO, Nadine HERRERO, Emilie BENTEYN

Absentes excusées : Valérie RIVALLANT, Maria VALERIO

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 16h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25.04.2017

1.1- Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 06.06.2017 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 6 juin 2017 est approuvé à la majorité :
1 abstention (Emilie BENTEYN)

2 / DECISION DU PRESIDENT

2.1- Marché de services pour la réservation de 20 places en crèche (Annexe 2.1)

Mr LACOMBE informe l'assemblée qu'il a été décidé de la nécessité de lancer un marché de services pour la réservation de 20 places en crèche pour les enfants résidants sur la commune de Launaguet. Conformément aux articles 20 à 23 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 et à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux Marchés Publics et à son règlement intérieur de la commande publique, la commune a lancé une procédure adaptée à l'objet de la consultation. Mr le Président du CCAS a décidé de retenir la proposition de l'entreprise SAS BEBEBIZ, dans le respect des règles du DCE.

3.1– Dossiers des familles en difficultés

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
TEIL Isabelle	G	39	CAE	2 + 3	2357€ (salaire+PF +APL)	1 071,04€	740€	560,74€	Energie + logement	943€	155 € + 145 €	Edf + Agence des Minimes	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille G, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Edf (155€) et Agence des Minimes (145€). Vote à l'unanimité.													
LAFORGE Hélène	K	66	CAE	2 + 4	3 254,38€ (Apl, Aah, Aeeh, Pf, retraite)	552,30€	470,68€	787,35€	Energie	301€	300 €	Direct Energie	Rejet
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● de rejeter la demande d'aide de 300 € pour la dette de la Famille K, Vote à la majorité (7 voix contre et 3 abstentions).													
LAFORGE Hélène	P	45	IAE	1 + 1	1 336,49€ (Apl, Asf, Ij, Prime activité)	522,77€	453,88€	756,33€	Energie	590€	272 €	Edf	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 272 € pour la dette de la Famille P, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF. Vote à l'unanimité													
CESARI Aurore	B	49	I	1	790€ (RSA+Prime activité+ Pole emploi+APL)	596,64€	456.77€	518,99€	Loyer	325.26€	300€	Promologis	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille B, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Promologis. Vote à l'unanimité													

AAH : Allocation Adulte Handicapée
 AF : Allocations Familiales
 AL : Allocation Logement
 APL : Allocation Personnalisée au Logement
 ARE : Allocation de Retour à l'Emploi
 ASF : Allocation de Soutien Familial
 ASS : Allocation de solidarité spécifique
 CF : Complément Familial
 IJ : Indemnités Journalières

MAS : Mesure d'Accompagnement Spécialisée
 PA : Pension Alimentaire
 PAJE : Prestation Accueil Jeune Enfant
 PF : Prestations Familiales
 PPEE : Pension Partagée d'Education à l'Enfant
 PI : Pension Invalidité
 PR : Pension Réversion
 RSA : Revenu de Solidarité Active
 RAT : Rente Accident du Travail

3.2– Participation financière du CCAS dans le cadre des séjours pédagogiques et accueil de Loisirs organisés par les établissements scolaires ou les services municipaux.

AS/CESF	Famille	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Quotient CCAS €	Nature séjour	Montant du séjour €	Prise en charge CCAS	Reste à charge famille	Décision CA €
Pascale KOSTINE	L	IAE	1 + 2	344 €	Séjour CLSH Ussat les Bains	111 €	27,75 € (25%)	83,25 €	Accord
Pascale KOSTINE	L	IAE	1+ 2	344 €	Séjour CLSH Grau du Roi	156 €	39 € (25%)	117 €	Accord
Pascale KOSTINE	D	IAE	1+2	242 €	Séjour CLSH Grau du Roi	132 €	66 € (50%)	132 €	Accord

Participation financière du CCAS dans le cadre des journées C.L.S.H.

AS/CESF	Famille	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Quotient CCAS €	Tarif journée CLSH €	Prise en charge CCAS	Reste à charge famille	Décision CA €
Pascal KOSTINE	F	IAE	1 + 1	228€	5,12€	50% (2.56€)	2,56 €	Accord
Pascale KOSTINE	L	IAE	1 + 2	344 €	6,12 €	25% (1.53€)	4,59 €	Accord

4 / ADMINISTRATION GENERALE

4.1- Modification du règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance (Annexe 3.1)

Mr LACOMBE explique à l'assemblée qu'à compter du 28 août 2017 la MPE bascule intégralement en mode de fonctionnement multi-accueil de 41 places (au lieu de deux actuellement de 27 et 14 places). Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une réduction des heures d'ouverture ce qui permet d'ajuster au mieux le taux de remplissage sur l'amplitude (car très peu de familles avaient besoin du créneau horaire 7h-7h30 sur l'accueil familial et 18h30-19h pour toute la MPE) et permet donc d'optimiser les participations de la CAF (PSU).

La MPE va également s'équiper d'un nouveau logiciel petite enfance. Ces changements nécessitent l'évolution du règlement de fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification du règlement de fonctionnement de la MPE telle que présentée en annexe

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la modification du règlement de fonctionnement de la MPE telle que présentée en annexe.

Votée à l'unanimité.

4.2- Autorisation d'ester en justice du Président du CCAS

M. Le Président informe les membres de l'assemblée de l'affaire qui oppose le CCAS de la commune de Launaguet à Mme GOUVEIA assistante maternelle indépendante.

En effet, cette dernière a déposé un recours en plein contentieux par lequel elle demande l'annulation de la décision référencée MR/OF/FL 2016-01 en date du 07 juin 2016 suite à un dysfonctionnement présumé du Relai Assistante Maternelle géré par le CCAS de Launaguet.

M. le Président rappelle que Mme GOUVEIA demande l'annulation du refus de prise en compte de sa demande de réparation du préjudice financier qu'elle estime avoir subi du fait du dysfonctionnement du CCAS.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser d'ester en justice du Président du CCAS.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Autorise d'ester en justice du Président du CCAS.

Votée à l'unanimité.

5 / RESSOURCES HUMAINES

5.1- Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du CCAS de Launaguet au 1^{er} juillet 2017 (Annexe 5.1)

Monsieur LACOMBE, expose à l'assemblée qu'il est opportun de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs du CCAS.

L'objectif est de définir précisément pour chaque emploi la quotité de temps de travail en équivalent temps complet (ETC) et le cadre borné de l'emploi : la ou les catégorie(s) avec le grade minimum d'accès et le grade maximum possible.

Ce tableau intègre également le tableau des effectifs mis à jour chaque année qui présente la réalité d'occupation des emplois : grade et taux d'activité.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

Votée à l'unanimité.

6 / FINANCES

6.1 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

Mr LACOMBE Vice-président explique que le Receveur municipal de la trésorerie de L'Union a transmis, pour être soumis à l'avis du conseil d'administration, un état de créance irrécouvrable se rapportant à l'exercice 2014.

La somme désignée ci-après n'ayant pu être recouvrée malgré toutes les procédures employées, il convient, pour régulariser la comptabilité communale, d'accepter le montant correspondant à la liste n° 2588530212, présentée par le receveur municipal et de l'admettre en non-valeur.

ANNÉE	TOTAL PAR ANNÉE
2014	75 €
TOTAL	75 €

Les sommes nécessaires à cette dépense sont prévues à l'imputation chapitre 65 – Article 6541 – Fonction 020. Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable.
- Indique que les sommes nécessaires à cette dépense sont prévues à l'imputation chapitre 65 – Article 6541 – Fonction 020.

Votée à l'unanimité.

7 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Launaguet, le 5 Juillet 2017

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS